

ASSURANCE SCOLAIRE 2020 – 2021 (obligatoire)

Monsieur / Madame _____

choisissent pour leur(s) enfant(s) _____

(Cocher la case souhaitée)

Assurance Mutuelle Saint Christophe, assurance scolaire à 11 €/an/enfant

Remplir l'imprimé « Assurance MSC 2020 » (disponible sur le site internet de l'école) et le ramener à l'enseignant de votre aîné accompagné du chèque correspondant le jour de la rentrée.

Attestation de votre assurance personnelle

Responsabilité Civile et Individuelle Accident au nom et prénom de l'enfant.

Remarque :

Assurance obligatoire pour chaque enfant dès le 1er septembre 2020 !